DISPOSITIFS INTERNATIONAUX - SI, SELO et DNL - baccalauréat 2021

Les sections internationales préparant l'option internationale du baccalauréat général

en concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement de la section

Langues vivantes : 4h d'enseignement complémentaire de langue et littérature dans la langue de la section (LVA)

1 ou 2 disciplines non linguistiques (DNL) enseignées en partie dans la langue de la section, parmi :

- histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LV)

-enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)

-mathématiques (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)

Evaluation au baccalauréat :

Les épreuves communes de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de terminale (*coefficient 15*).

Puis, en fonction des DNL choisies:

- les épreuves communes de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu organisée en classe de terminale (*coefficient 15*);

- pour les mathématiques et l'enseignement scientifique, une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de première et en classe de terminale, est ajoutée aux épreuves communes (*coefficient 10*).

Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)

dans le cadre du projet d'établissement

Langues vivantes : horaires renforcés dans la langue vivante de la SELO (LVA ou B)

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), dont une partie du programme est enseignée dans la langue de la SELO.

Pas de liste restrictive des enseignements pouvant faire l'objet d'une DNL.

Evaluation au baccalauréat :

Le candidat valide la SELO sous deux conditions :

- avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;

- avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale).

(Note prise en compte comme enseignement optionnel.)

La discipline non-linguisitique (hors SELO)

sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

Pas d'enseignement spécifique de langue vivante.

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) : Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement commun est enseigné en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C du candidat).

Evaluation au baccalauréat:

Le candidat valide sa DNL s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu visant à évaluer le niveau maîtrise de la langue acquis dans la DNL (constituée à 20% de la note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d' une interrogation orale de langue en terminale)

(Note prise en compte comme enseignement optionnel.)